

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS ET REBOISEMENTS
(article L. 126-1 et suivants du Code Rural)

DECLARATION PREALABLE
A LA PLANTATION OU REPLANTATION D'ESSENCES FORESTIERES
présentée en application des articles L. 126-1 et R. 126-8 du code rural

1 – DESIGNATION DU DECLARANT

NOM Prénom : (1)	
Adresse :	
Téléphone : (2) courriel : (2)	
Représentant du déclarant dans le département de la situation du boisement ou reboisement projeté si différent du déclarant :	
NOM Prénom : (1)	
Adresse :	
Téléphone : (2) courriel : (2)	
(1) Ecrire le NOM en MAJUSCULES. Pour les sociétés faire suivre du nom et de la qualité du signataire (2) Facultatif	

NOTA : Adresser la déclaration (en deux exemplaires) par envoi postal, télématique ou informatique certifiant la date d'envoi, accompagnée d'un plan cadastral à :

Département de Saône-et-Loire
Direction du Développement Rural et de l'Agriculture
Espace Duhesme, 18 rue de Flacé
CS 70126
71026 MACON CEDEX 9

Si le déclarant n'a pas reçu de notification de l'opposition dans un délai de 2 mois, après réception de sa déclaration complète au Conseil départemental, le déclarant peut procéder aux plantations et semis aux conditions précisées dans l'imprimé.

Avis du Maire

Avis du maire : _____

A _____, le _____

Signature et cachet

Compte rendu de reconnaissance

L'agent _____ soussigné a procédé le _____

à la reconnaissance des terrains désignés par la présente déclaration et a constaté :

(indiquer en particulier avec toutes les précisions possibles : la nature des parcelles à boiser ou à reboiser et celle des fonds voisins.)

Compte rendu sur feuille indépendante :

A _____ le _____
Signature

DECISION

A Mâcon, le _____

Le Président du Conseil départemental,